



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) SUR LE PREAVIS  
N° 02/2025 « DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 195'000.00 POUR DES ETUDES POUR  
L'IMPLANTATION DE RESEAUX DE CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) SUR LE  
TERRITOIRE DE HAUTEMORGES »**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Mesdames Anick Delay et Ruth Mueller, de Messieurs Gilles Jotterand, Pascal Stump, Nicolas Walker et Felix Mann, (Adrian Marti excusé) s'est réunie le lundi 3 mars 2025 afin de discuter des préavis proposés et de préparer les questions à poser à la Municipalité. La CoFin (Messieurs Nicolas Walker, Adrian Marti et Gilles Jotterand excusés) s'est réunie le 10 mars 2025 en présence de Mme Marie-Christine Gilliéron, syndique et de Messieurs Claude-Alain Cavigioli, François Delay et Aurel Matthey, municipaux afin de statuer sur ce préavis municipal et de recevoir les réponses à nos questions.

Lors de cette séance du 10 mars 2025, nous avons eu l'impression à plusieurs reprises que le sujet du préavis n'était pas maîtrisé par la Municipalité et qu'elle peinait à nous apporter des réponses claires et convaincantes. Ce sujet étant particulièrement technique, il était assez évident que les réponses à nos questions avaient été apportées par le service technique ce qui est plutôt normal. Par contre, nous aurions apprécié que la personne ayant la maîtrise de ce dossier soit présente lors de notre séance.

Plusieurs questions restant en suspens ou n'ayant pas reçu de réponses satisfaisantes, la Municipalité nous a transmis un complément par écrit en date du 12 mars 2025. Si certains de ces compléments nous ont permis de mieux comprendre les choix effectués, certaines informations complémentaires nous ont laissés perplexes au vu de la contradiction entre les réponses données par la Municipalité lors de la séance du 10 mars et celles reçues par écrit probablement par le service technique.

**Coût total de l'étude de Fr. 195'000.00 :**

Nous avons demandé à la Municipalité sur quelle base ce prix avait été fixé et si plusieurs offres avaient été demandées. Lors de la discussion, nous nous sommes interrogés sur la limite du montant obligeant la Municipalité à recourir au marché public et s'il était prévu de faire appel à d'autres bureaux spécialisés après l'acceptation du préavis afin de faire jouer la concurrence.

A ce moment-là, il nous a été clairement répondu qu'une seule offre avait été demandée et qu'il n'y aurait pas d'autres offres de la part d'autres bureaux. Nous avons lourdement insisté sur cette question car il nous semblait évident que quel que soit le projet d'étude, la Municipalité devait faire appel à minimum 3 offres comparatives.

Lors de l'envoi des réponses complémentaires, l'information nous a alors été communiquée que les marchés publics seraient respectés et qu'un appel d'offres serait effectué une fois le préavis validé par le conseil.

**Etudes précédentes réalisées à Apples et à Pampigny :**

Il est fait mention dans le préavis d'une étude effectuée en 2020 pour Apples mais il n'est pas fait mention de l'étude effectuée à Pampigny lors du projet CAD. Dans l'annexe 2, fiche de mesure 3.1, il est fait mention d'un montant de Fr. 15 à 20'000.00 pour lancer des études de faisabilité d'extension CAD sur la zone de Pampigny et Apples alors que dans le préavis on retrouve un montant de Fr. 34'000.00 uniquement pour Pampigny. A cette question, nous avons reçu des réponses contradictoires nous disant que bien entendu certains éléments des études seraient



repris alors que d'autres réponses nous disent que « la reprise des données n'est pas quantifiable financièrement et ne présuppose pas d'un avantage ». Dans un deuxième temps, il nous a également été répondu que les Fr. 34'000.00 étaient prévu car à Pampigny il y aurait 5 zones qui seraient étudiées et que le travail serait donc plus conséquent.

#### Amortissement :

Le traitement des amortissements est désormais cadré par le manuel MCH2. Une étude qui ne débouche sur aucun investissement devra être amortie en une fois. Il convient donc de corriger la phrase en page 5 par :

« Dans le cas où ce projet s'arrêterait au stade de cette étude, ces coûts de CHF 75'000.00 seraient amortis en une fois ».

ainsi qu'en page 9 par :

« Dans le cas où ce projet s'arrêterait au stade de cette étude, ces coûts de CHF 120'000.00 seraient amortis en une fois ».

#### Durée de validité de l'étude, rétroplanning :

Nous nous sommes interrogés sur la durée de vie de ce type d'étude. En effet, il est clairement prévu par la Municipalité de prioriser la réalisation d'un CAD à Apples ce que nous encourageons également. Par contre, nous sommes quelque peu sceptiques sur le fait d'entamer des études sur les 5 autres villages aujourd'hui alors qu'aucune réalisation n'est prévue à court terme. On voit aujourd'hui que l'étude réalisée en 2020 à Apples ne pourra être reprise qu'en partie voire pas du tout. Certes, les conditions ont beaucoup changé ces dernières années mais les propriétaires changent, les systèmes de chauffage tombent en panne et doivent être changé rapidement et les personnes qui se seront annoncées aujourd'hui ne seront peut-être plus intéressées dans 3 ans et inversement. Il ne nous semble donc pas opportun de faire cette étude de faisabilité aujourd'hui alors que la réalisation n'est pas prévue avant plusieurs années. En cas d'acceptation du préavis, les études débuteraient en 2025-2026 pour une réalisation prévue en 2027-2028 pour Apples et probablement plus tard pour les 5 autres villages.

#### Remarque générale :

Comme déjà précisé par le passé, le temps à disposition de la CoFin entre le moment de la séance avec la Municipalité et la remise de son rapport au bureau du conseil est relativement court. Dans le cas où les réponses données lors de la séance avec la Municipalité ne sont pas complètes, la CoFin doit attendre quelques jours les compléments d'information. Souvent le rapport ne peut pas être préparé avant la réception de ces réponses car celles-ci peuvent changer notre prise de position sur nos conclusions. Parfois même nous devons alors nous repositionner sur nos conclusions ou éventuels amendements en n'ayant plus le temps ni l'opportunité de nous rencontrer. C'est pourquoi nous souhaiterions qu'à l'avenir la Municipalité mesure mieux la nécessité de s'entourer de ses professionnels lors des séances avec la CoFin pour que nos échanges soient plus efficaces.

#### Amendement :

Il nous a été communiqué qu'à l'issue de l'étude de faisabilité pour les 5 villages, une planification sera organisée et qu'une coordination sera effectuée avec d'autres travaux afin de mutualiser les coûts. La CoFin estime donc qu'il serait plus opportun de coordonner cette étude des CAD dans les villages avec ces différents travaux lorsqu'ils seront envisagés.

C'est pourquoi la CoFin, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter l'amendement suivant :



Le conseil communal de Hautemorges décide

- de ne pas autoriser la réalisation des études préliminaires sur le territoire de Hautemorges pour les 5 autres villages tant qu'une réalisation des travaux potentiels n'est pas envisagée à court terme (après l'étude).

**CONCLUSIONS :**

La CoFin, unanime, vous prosose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes comme suit :

Le Conseil communal de Hautemorges

- vu le préavis municipal n°02/2025
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude avancée pour Apples pour un montant de CHF 75'000.-
- de ne pas autoriser la réalisation des études préliminaires sur le territoire de Hautemorges
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.-
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.

Hautemorges, le 16 mars 2025

FELIX MANN  
(Président de la CoFin)

A blue ink signature of Felix Mann's name.

ANICK DELAY  
(Rapporteur)

A blue ink signature of Anick Delay's name.